



Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2022

#ERASMUSPLUS
#PARTENARIATS

PARTENARIATS DE COOPERATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'UE qui vise à soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne.

PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ cherche à promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités, y compris les personnes handicapées et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales et reculées, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Les organisations doivent donc concevoir des activités de projet accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en les impliquant dans le processus de prise de décision tout au long du processus.

Durabilité, environnement et climat

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement.

Les projets doivent développer des stratégies et des méthodologies de compétences en matière de durabilité environnementale. De plus, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement lors de la conception et la mise en œuvre du projet. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

Transformations numériques

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés. Les projets dans le domaine de la jeunesse sont fortement encouragés à utiliser le Portail européen de la jeunesse et la Plateforme de la stratégie européenne pour la jeunesse.

La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats de coopération.

Participation à la vie démocratique

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias.

Les projets doivent offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.

PRIORITES SPECIFIQUES : PRIORITES DU SECTEUR JEUNESSE

Engager, connecter et autonomiser les jeunes sont les priorités de la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027. Les actions, qui y contribuent en renforçant la coopération intersectorielle, sont prioritaires.

- *Promouvoir la citoyenneté active, le sens de l'initiative des jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes, y compris l'entrepreneuriat social*

Cette priorité tend à encourager la citoyenneté active chez les jeunes, notamment par le biais du volontariat et des actes de solidarité, et ainsi à renforcer le sens de l'initiative des jeunes. Les projets relevant de cette priorité pourraient également promouvoir l'esprit d'entreprise, l'apprentissage créatif et l'entrepreneuriat social chez les jeunes. Le dialogue interculturel, la connaissance et la reconnaissance de la diversité et la promotion de la tolérance sont des éléments clés de cette priorité.

- *Améliorer la qualité, l'innovation et la reconnaissance du travail des jeunes*

Cette priorité vise à promouvoir la reconnaissance et la validation du travail de jeunesse et de l'apprentissage informel et non formel, et à soutenir le développement de la qualité et l'innovation dans le travail de jeunesse. Cela inclut le renforcement des capacités des animateurs de jeunesse dans leurs pratiques en ligne et hors ligne, ainsi que le soutien au développement et au partage de méthodes pour atteindre les jeunes marginalisés, prévenir le racisme et l'intolérance parmi les jeunes, et les risques, opportunités et implications de la numérisation.

- *Renforcer l'employabilité des jeunes*

Cette priorité vise à renforcer les compétences clés et les qualifications de base des jeunes. Le secteur de la jeunesse joue un rôle important pour faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, notamment en soutenant leur intégration sur le marché du travail. Les activités axées sur l'inclusion et l'employabilité des jeunes ayant moins d'opportunités (y compris les NEET), avec un accent particulier sur les jeunes en risque de marginalisation et ceux issus de l'immigration, sont au cœur de cette priorité.

- *Renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique*

Cette priorité répond à la nécessité de renforcer les liens entre la politique, la recherche et la pratique dans le domaine de la jeunesse afin de fournir de meilleures preuves des besoins et de faciliter l'élaboration des politiques. Les activités visant à promouvoir une meilleure connaissance de la situation des jeunes et des politiques de la jeunesse en Europe et au-delà seront importantes pour cette priorité.

PARTENARIATS DE COOPERATION

Pour les organisations, l'objectif premier des partenariats de coopération est d'accroître la qualité et la pertinence de leurs activités, de développer et de renforcer leurs réseaux de partenaires. Il s'agit également d'augmenter leur capacité à opérer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités dans une approche transectorielle et en échangeant ou en développant de nouvelles pratiques par le partage d'idées et de méthodes.

Les projets sélectionnés devront partager les résultats de leurs activités au niveau local, régional et national. Les résultats doivent donc être réutilisables, transférables, évolutifs et, si possible, avoir une forte dimension transdisciplinaire.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques
Organisations partenaires	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme ou dans un pays-partenaire dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi qu'aux organisations menant des activités transversales à différents domaines
Organisations associées	Toute organisation publique ou privée, contribuant à la mise en œuvre, promotion et durabilité du projet sans recevoir une aide financière du programme Erasmus+
Nombre d'organisations partenaires	Minimum 3 organisations de 3 pays-programme différents Sans nombre maximum d'organisations participantes
Durée du projet	Entre 12 et 36 mois En fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues dans le temps
Priorités	au moins une priorité horizontale, ou au moins une priorité spécifique au domaine de la jeunesse
Activités d'apprentissage, enseignement et formation	Activités entreprises pour les travailleurs de jeunesse et les jeunes afin de soutenir la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs.
Lieux des activités	Pays des organisations qui participent au projet (partenaires/associées) Siège d'une institution de l'Union européenne Pour le partage et la promotion des résultats pays-programme ou pays-partenaires.

MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence nationale du pays où l'organisation candidate est établie au nom de toutes les organisations participantes impliquées dans le projet
Quand déposer ?	Round 1 : 23 mars 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022 Round 2 : 4 octobre 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/01/2023 et le 31/08/2023
Comment déposer ?	https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus/open-calls/field/31047629

CONSTRUCTION DU PROJET

Un projet de partenariat à petite échelle comprend quatre étapes :

- 1) La planification (définition des besoins du public-cible, des objectifs et résultats du projet, les formats des activités, le calendrier, etc.)
- 2) La préparation (planification des activités, élaboration du programme de travail, confirmation du groupe cibles des activités envisagées, établissement d'accords avec les partenaires, etc.)
- 3) La mise en œuvre
- 4) Le suivi (évaluation des activités et de leur impact, partage et utilisation des résultats du projet, etc.).

Ces étapes commencent avant même que la proposition de projet ne soit sélectionnée pour le financement.

Les organisations participantes et les participants impliqués dans les activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes, améliorant ainsi leur expérience d'apprentissage.

CRITERES DE SELECTION

Pertinence du projet (30 points)	La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action-clé 2. En outre, elle est considérée comme hautement pertinente si elle aborde la priorité « inclusion et diversité » et celles de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport.
	Le profil et les activités des organisations du partenariat sont pertinentes pour le projet proposé.
	La proposition est innovante et complémentaire aux initiatives déjà menées par les organisations du partenariat.
	La proposition est apte à créer des synergies entre différents domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ou elle a un fort potentiel d'impact sur ces domaines
	La proposition est basée sur une analyse des besoins réelle et adéquate
	La proposition apporte une valeur ajoutée au niveau de l'UE grâce à des résultats qui ne seraient pas atteints par des activités nationales

Conception et mise en œuvre du projet (20 points)

Le projet a des objectifs clairement définis et réalistes qui répondent aux besoins et buts des organisations participantes et aux besoins de leurs groupes cibles.

La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable :

- le plan de travail est clair, complet et efficace, comprenant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats du projet
- le projet alloue des ressources appropriées à chaque activité
- le projet propose des mesures pertinentes de contrôle pour garantir que la mise en œuvre du projet est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget

Le projet est conçu de manière inclusive (en s'ouvrant aux personnes ayant moins d'opportunités) et écologique (en intégrant des pratiques vertes) dans toutes les phases du projet.

Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet

Si le projet prévoit des activités de formation, enseignement ou apprentissage :

- la pertinence des activités et des participants par rapport aux objectifs du projet
- la qualité des dispositions pratiques, de la gestion et des modalités de soutien des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation.
- la qualité des modalités de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points)

Le projet implique des organisations participantes appropriées en termes d'expérience dans le programme et d'expertise pour mener à bien tous les objectifs du projet ;

- le projet implique des nouveaux venus et des organisations moins expérimentées
- la répartition des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes ;
- la proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.

En cas de participation d'une organisation issue d'un pays-partenaire, celle-ci apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (sinon elle est exclue du projet au stade de l'évaluation).

Impact et actions de suivi (30 points)

Le projet a le potentiel d'avoir un impact positif sur ses participants et les organisations du partenariat, ainsi que sur la communauté au sens large. Les résultats du projet ont le potentiel d'être utilisés en dehors des organisations participantes pendant et après la durée du projet, et au niveau local, régional, national ou européen.

Le projet comprend des mesures concrètes et efficaces :

- pour intégrer et évaluer les résultats dans le travail régulier des organisations du partenariat

- pour promouvoir les résultats du projet au sein des organisations du partenariat
- pour partager les résultats du projet avec d'autres organisations et le public
- pour promouvoir et mettre à disposition gratuitement les résultats du projet
- pour assurer la durabilité du projet, sa capacité à continuer à avoir un impact et à produire des résultats après l'épuisement de la subvention de l'UE.
- pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

REGLES DE FINANCEMENT

Le modèle de financement repose sur 3 montants forfaitaires uniques, correspondant au montant total de la subvention pour le projet : 120 000 EUR, 250 000 EUR et 400 000 EUR. Les candidats devront choisir entre les 3 montants prédéfinis en fonction des activités qu'ils souhaitent entreprendre et des résultats qu'ils veulent atteindre par ce projet, tout en respectant les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité

INFORMATIONS NECESSAIRES

La description du projet comprendra une méthodologie de projet détaillée avec une répartition claire des tâches et des arrangements financiers entre les partenaires, un calendrier détaillé des temps forts et des principaux résultats attendus, le système de suivi du projet et les outils mis en place pour garantir une mise en œuvre calibrée des activités du projet.

Les candidats doivent diviser les activités du projet en lots de travail ("work packages"). Chaque lot doit être lié à des objectifs spécifiques, des activités et des résultats escomptés. Il est recommandé aux candidats de diviser leurs projets en maximum 5 lots de travail dont un lot de travail destiné à la gestion du projet et regroupant les activités nécessaires à la mise en œuvre et le suivi du projet, la coordination, la communication et l'évaluation des résultats. Le montant alloué à ce lot de travail ne pourra excéder les 20% du forfait global.

Dans le cadre de la stratégie d'évaluation, les candidats doivent identifier une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs du projet.

La sous-traitance de services est autorisée pour autant qu'elle ne couvre pas des activités essentielles dont dépend directement la réalisation des objectifs de l'action.

Dans ce cas, le montant budgété pour la sous-traitance doit être inclus dans la description des activités couvertes par la sous-traitance.

En outre, la sous-traitance doit être justifiée par la nature de l'action et son montant ne doit pas dépasser 20 % du montant total de la subvention

Paiement de la subvention :

La condition pour le paiement intégral de la subvention est lot de travail n'est pas achevé, partiellement achevé ou jugé insatisfaisant lors de l'évaluation de la qualité, des réductions appropriées du montant de la subvention peuvent être appliquées.